**Zeitschrift:** Ingénieurs et architectes suisses

**Band:** 126 (2000)

**Heft:** 12

Wettbewerbe

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# Concours récents

#### ECOLE PRIMAIRE DE LA MALADIÈRE À NEUCHÂTEL

Ce concours de projets à deux degrés portait sur la construction d'une nouvelle école dans le parc de l'ancien cimetière du Mail. Le programme comprenait huit salles primaires, deux classes enfantines ainsi qu'une salle de gymnastique. Le site propose des qualités spatiales et paysagères - en particulier quelques arbres protégés - dont les concurrents devaient tenir compte tout en proposant, en particulier dans la deuxième phase du concours, une qualité d'espace permettant le développement harmonieux de l'enseignement. Sur les cent deux projets déposés, neuf ont été retenus pour participer au second degré. Parmi ceux-ci, quatre ont été exclus de la répartition des prix pour n'avoir pas respecté les arbres à protéger.

Le jury, présidé par M. Patrick Devanthéry, architecte, était composé de Mmes Sylvia Gmür, Claude Matter, architectes et de MM. Eric Ausburger, conseiller communal, Philippe Gueissaz, architecte, Jean Martin, directeur des écoles primaires et Michel Ruffieux, directeur de l'aménagement et des constructions de la Ville de Genève.

(Voir palmarès complet dans IAS N° 7/2000, p. 156)

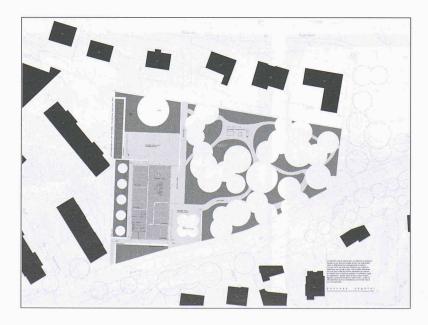
1<sup>er</sup> rang, 1<sup>er</sup> prix, 25 000.-Andrea Bassi, Genève; collaborateurs: K. Sylla, K. Merz, S. Mutombo

Le jury relève les qualités de l'implantation dans le site, déjà remarquées lors du premier degré. Celle-ci permet de conserver l'unité du parc conçu comme un ensemble. Le préau couvert du bâtiment projeté s'accroche sur le parcours traversant le parc du Nord au Sud.

Par sa forme, un parallélépipède dont ont été retranchés plusieurs volumes, le projet évoque un jouet d'enfant, suggérant le plaisir et la variété des perceptions que le futur bâtiment offrira à ses utilisateurs.

La répartition intérieure des fonctions, simple, raffinée et efficace, prévoit de placer les parties indépendantes et ouvertes du programme - réfectoire, salle polyvalente, appartement du concierge - au niveau de l'entrée. Les deux étages supérieurs abritent les salles de classes, alors que les deux niveaux inférieurs sont affectés à la salle de gymnastique et à ses services. Le hall est largement ouvert sur le préau extérieur et sur le parc, alors qu'une galerie vitrée s'ouvre sur la salle de sports, et, au-delà, sur le paysage à l'ouest.

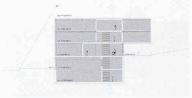
La conception constructive du projet est également saluée par le jury, tant pour la continuité de la matérialisation des façades que pour les qualités thermigues de l'enveloppe.

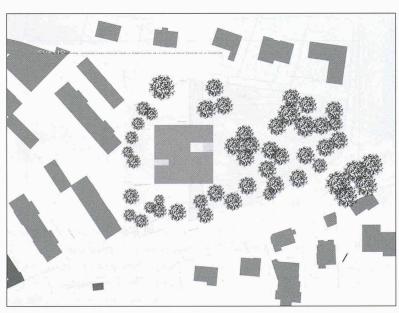








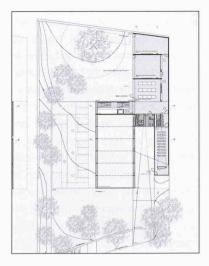




2ème rang, 1ère mention, 10 000.-MLZD! Architectes, Bienne; collaborateurs: P. Tanner, L. Mischkulnig, D. Di Giacinto, C. Marbach, R. Lehmann, G. Mazza, M. Gétaz

Dans le développement proposé lors du second degré, le projet confirme, aux yeux des membres du jury, ses belles qualités d'implantation, la richesse spatiale induite par la mise en scène d'un parcours architectural, la variété des points de vue offerts et l'exploitation systématique de l'éclairage naturel.

L'organisation fonctionnelle est considérée comme bonne et l'orientation des locaux paraît généralement correcte. Si les permutations de locaux,





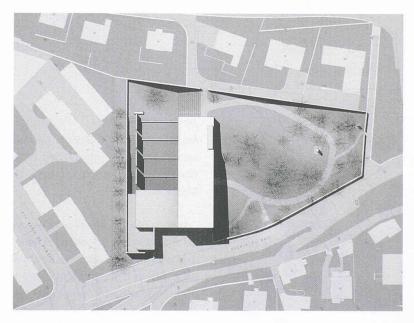


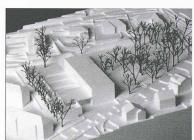


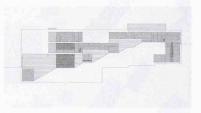
notamment pour les salles d'activités, sont convaincantes, la reconstitution du parc sur les dalles de toiture est jugée illusoire. De plus, les proportions de la salle polyvalente sont considérées comme peu adéquates.

Associée aux qualités des espaces, la

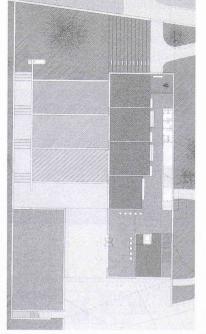
recherche architecturale d'un volume découpé s'assimilant par sa transparence à un cristal, a particulièrement intéressé le jury. Mais si la volumétrie très découpée et une matérialisation high-tech constituent la qualité formelle de l'objet, ils le pénalisent en induisant des coûts disproportionnés au regard de son affectation. De plus, le facteur de forme (rapport entre la surface d'enveloppe et le volume de chauffe) est défavorable.







3<sup>ème</sup> rang, 2<sup>ème</sup> prix, 10 000. – Atelier d'architecture Chieppa Manini Pietrini Sàrl, Neuchâtel; collaborateurs: H. Betton, D. Gonzales



Au second degré, le jury a constaté que le projet nécessite des terrassements importants. Alors que, lors du premier degré de jugement, le volume proposé semblait créer une transition entre les immeubles situés à l'Ouest et le parc, il parait finalement susciter une césure trop importante. La qualité de l'espace du préau a été améliorée, renforçant les qualités pédagogiques du projet. Le traitement précis et convaincant des aménagements côté ouest a été apprécié du jury. La salle de gymnastique, séparée du bâtiment principal, est judicieusement disposée, utili-

sant de manière habile le dénivelé et délimitant un préau couvert.

L'expression massive des façades en pierre paraît incompatible avec une structure porteuse en bois, du fait des complications techniques qu'entraîne ce type d'assemblage. Les aspects énergétiques du projet sont traités de manière élégante. Malgré un facteur de forme défavorable, une bonne isolation thermique et de faibles ouvertures en façade assurent de bonnes performances globales. De plus, des solutions novatrices et performantes dans le domaine des installations techniques ont été relevées. Dans sa conclusion, le jury signale que malgré les indéniables qualités intrinsèques du projet, l'implantation de celui-ci ne respecte pas la topographie et l'esprit du lieu.

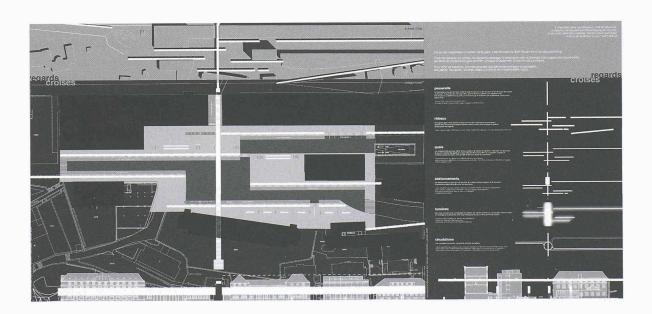
### ESPACE DE L'EUROPE À NEUCHÂTEL

Ce concours d'idées avait pour thème l'aménagement et la réorganisation de la Place de la Gare afin de restituer à cet espace urbain une identité plus attrayante, fonctionnelle et accessible tout en préservant la souplesse nécessaire à son futur développement. Autour de cette place se trouvent principalement des infrastructures et bâtiments publics - gare CFF, Poste, Office fédéral de la statistique.

L'organisation des divers flux de circulations étant une des préoccupations majeures des organisateurs, les participants ont dû tenir compte de cette contrainte dans leurs propositions.

Trente-sept projets ont été jugés, sept d'entre eux ont été primés par un jury composé de Mmes Sybille Aubort Raderschall, architecte-paysagiste; Sylvie Moser Schori, architecte et de MM. Michel Corajoud, architecte-paysagiste; Blaise Duport, directeur de l'urbanisme de Neuchâtel; Willi Frei, Félix Fuchs, Danilo Menegotto, architectes; Hubert Jaquier, urbaniste; Frédy Wittwer, ingénieur en circulation et présidé par M. Pierre Feddersen, architecte-urbaniste.

(Voir palmarès complet dans IAS N° 8/2000, p. 178)



1<sup>er</sup> rang, 1<sup>er</sup> prix, 20 000.-Paysagestation et Deschamps, Lausanne Responsable: O. Lasserre. Collaborateurs: O. Donzé, L. Salin, J.-C. Deschamps

L'idée forte de ce projet est matérialisée par une passerelle prolongeant le passage sur les voies, qui traverse l'espace de la place, puis le bâtiment de la poste pour se terminer par un belvédère s'ouvrant sur le lac. En préambule, dans leur texte explicatif, les auteurs du projet déclarent: « Ce qui est magnifique en sortant de la gare, c'est de marcher droit devant soi et de découvrir le lac». Cette appréhension frontale du paysage lacustre rappelle le projet que Paysagestion a réalisé pour *Lausanne Jardins 2000* (Voir *IAS* N° 5/2000, p.86).

Perpendiculairement à ce dispositif linéaire, plusieurs quais réservés aux piétons et bordés de rideaux végétaux sont disposés à la manière des plans successifs composant un décor théatral.

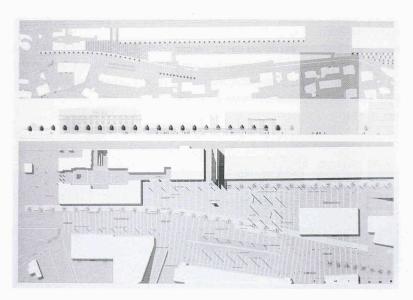
Le concept repose sur une séparation

des flux piétonniers et automobiles et s'oppose à une mixité totale.

Bien que relevant la faisabilité aléatoire de la passerelle, de même que les mesures de ralentissement des véhicules qu'imposerait la sécurité des piétons, le jury a apprécié les qualités urbanistiques de la proposition, l'originalité et la créativité qui se dégagent de cette composition spatiale avec ses perspectives longitudinales. 2<sup>ème</sup> rang, 2<sup>ème</sup> prix, 16 000.-Atelier d'architecture Chieppa Manini Pietrini Sàrl, Neuchâtel Responsable : G. Pietrini.

Collaborateurs : R. Chieppa, L. Manini, H. Betton, D. Gonzalez, R.-M. Torchia La relation établie dans cette proposition entre la gare et la tour de l'Office fédéral de la statistique donne à la place une identité cohérente, originale et facilement identifiable. Les auteurs évoquent la fable du Petit Poucet pour signaler leur choix de baliser une relation entre deux bâtiments auxquels ils donnent une valeur hiérarchique principale. La place est divisée en deux parties, le côté Nord étant réservé aux piétons alors que le côté Sud donne la priorité aux circulations automobiles.

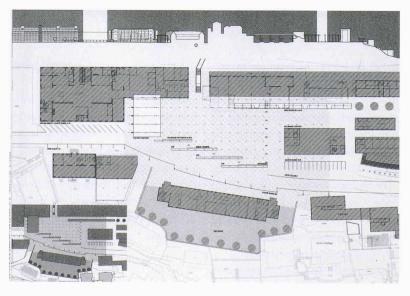
Selon le jury, cette partition de l'espace se traduit, en termes d'aménagements, par une proposition intelligente et subtile qui reprend la trame architecturale des bâtiments existants tout en tenant compte de leur diversité. Il ajoute que la mise en lumière, très complète, accompagne les aménagements proposés avec finesse et accentue la convivialité du site. Il relève cependant que le mobilier urbain, le pavage et les formes architecturales proposés lui paraissent trop lourds et trop massifs en regard de la légèreté exprimée par le concept global.



3<sup>ème</sup> rang, 3<sup>ème</sup> prix, 12 000.-A. Dettling, J.-M. Péléraux, Lausanne La proposition tire parti de l'espace existant et le met en valeur en repoussant la circulation en périphérie de la place. Elle présente une structuration de la place et des zones de transition piétons/voitures réalisées à l'aide d'éléments simples - couvert d'entrée de la gare, bassin, panneaux d'affichage – qui assurent une certaine efficacité fonctionnelle tout en garantissant de bonnes conditions de sécurité. Ces éléments participent à une composition intéressante qui dynamise la place, tandis que la marquise constitue un prolongement bienvenu du hall de la gare.

Le jury signale la qualité des solutions permettant la séparation des trafics et la disposition des surfaces de stationnement, mais déplore la banalité des dispositifs d'éclairage, bien que ceux-ci semblent promettre une ambiance intéressante.

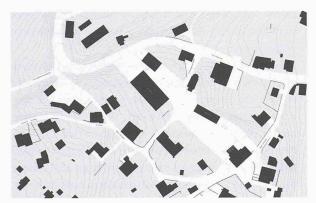
Il relève en outre la simplicité des moyens mis en œuvre et leur coût sans doute raisonnable. En cela, le projet correspond à la philosophie de développement durable souhaitée dans le programme de concours.



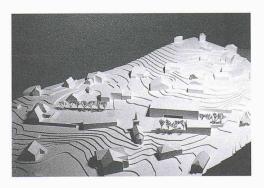
### BÂTIMENT COMMUNAL À MARSENS

Le concours portait sur la construction, dans le tissu villageois, de locaux publics répondant aux besoins scolaires, sociaux et administratifs croissants d'une commune en rapide développement démographique et urbain. Le programme, comprenant des locaux pour l'administration communale, des salles de classes, des salles de sociétés et des surfaces pour l'édilité, s'articule en deux parties: d'une part, la transformation d'un bâtiment existant classé (école), d'autre part, la réalisation d'une ou plusieurs nouvelles constructions. Il s'agissait en l'occurrence d'un concours sur présélection: sur trente-sept esquisses rendues, seize ont passé le premier tour et ont été invitées au concours de projet de la deuxième phase.

Le jury, présidé par M. Pierre-André Kolly, syndic, était composé de Mmes Christa Leu, municipale; Claudine Lorenz, architecte et de MM. Claude Bongard, enseignant; Roland Montrone et André Schenker, architectes; Pierre Vesin, ingénieur. (Voir palmarès complet dans IAS N° 7/2000, p. 156)









1<sup>er</sup> rang, 1<sup>er</sup> prix,

15 000.-

U8 Architectes : M. Gétaz, Y. Macherel, M.-L. Naef, Lausanne

«Le projet joue de manière habile avec l'échelle villageoise en implantant trois corps de bâtiment dans le tissu existant. L'auteur reprend la typologie du mur accompagné de son bâtiment, forme ainsi des espaces extérieurs successifs bien définis tout en créant en même temps une unité globale par un traitement analogique.

Par la subtile position des bâtiments, l'école existante et la chapelle sont mis en valeur et participent en même temps à l'ensemble de la composition. L'organisation de l'école est claire, le schéma de fonctionnement est intéressant et fonctionnel, mais manque cependant de flexibilité. Le traitement de la lumière naturelle est bon, toutefois les classes orientées au Sud-Ouest posent le problème de l'apport de protections solaires, afin de limiter les apports thermiques non souhaitables.

La proposition d'ouvertures différenciées pour les façades évite la monotonie et donne une bonne image de la "maison des enfants". La séparation entre véhicules et piétons est bien maîtrisée, mais la position et l'utilisation du garage scolaire sont contraignantes» (extrait du rapport du jury).